

## Politiques d'investissement et chômage en Tunisie

Hamadi Fehri, Professeur, IHEC Carthage

Mouez Soussi, Assistant, ESSEC Tunis

### Introduction

Depuis 1986, date d'adoption du programme d'ajustement structurel, la Tunisie a enregistré d'importantes performances macroéconomiques. Le taux de croissance atteint aujourd'hui 5,5%. Cette croissance est aussi de meilleure qualité : l'inflation, avec un taux de 2.5%, est maîtrisée et les déficits budgétaires et extérieurs sont ramenés, respectivement, à 2% et 3% du PIB. Ces performances contrastent cependant avec un taux de chômage de 15.5%, considéré assez élevé par le décideur de politique économique<sup>1</sup>. Cette ampleur du chômage s'explique de différentes façons.

Dans une perspective classique, le chômage serait imputé, en Tunisie, à l'imperfection du marché du travail (existence d'un salaire minimum, conventions collectives sectorielles...). L'approfondissement et l'accélération des réformes, touchant le marché du travail, sont de ce point de vue la principale recommandation de politique économique. Sans négliger l'importance de cette conception, il faut bien admettre que l'ampleur et la persistance du chômage -en dépit des mesures de flexibilité introduites- est, en Tunisie, la résultante de facteurs multiples touchant l'ensemble des marchés. Il y'a, par exemple, de fortes interactions entre le marché du travail et le marché des capitaux, la politique budgétaire, la politique du commerce extérieur. D'une façon générale, tous les instruments de politique économique qui touchent ces variables vont exercer –directement ou indirectement- des incitations positives ou négatives à l'égard de l'emploi.

Malgré la complexité du phénomène du chômage et la complémentarité des différentes théories, ce texte adopte un point de vue plutôt keynésien. Nous montrons que le niveau de l'investissement et sa structure ainsi que le cadre institutionnel qui le régit sont des éléments déterminants de la situation du marché du travail en Tunisie.

Le texte comporte trois sections. La première section met en évidence, à partir d'une investigation empirique concernant un panel de pays développés et en développement, l'existence d'une relation inverse entre investissement et taux de chômage. La deuxième section décrit brièvement la situation du marché du travail et examine cette

---

<sup>1</sup> Certains auteurs estiment que les méthodes d'enquête contiennent des biais. M. Rama (1998), de la Banque Mondiale, conclut que le taux de chômage officiellement annoncé est surestimé. F.Kriaa et alii (1989), par contre, montre qu'il est sous-estimé.

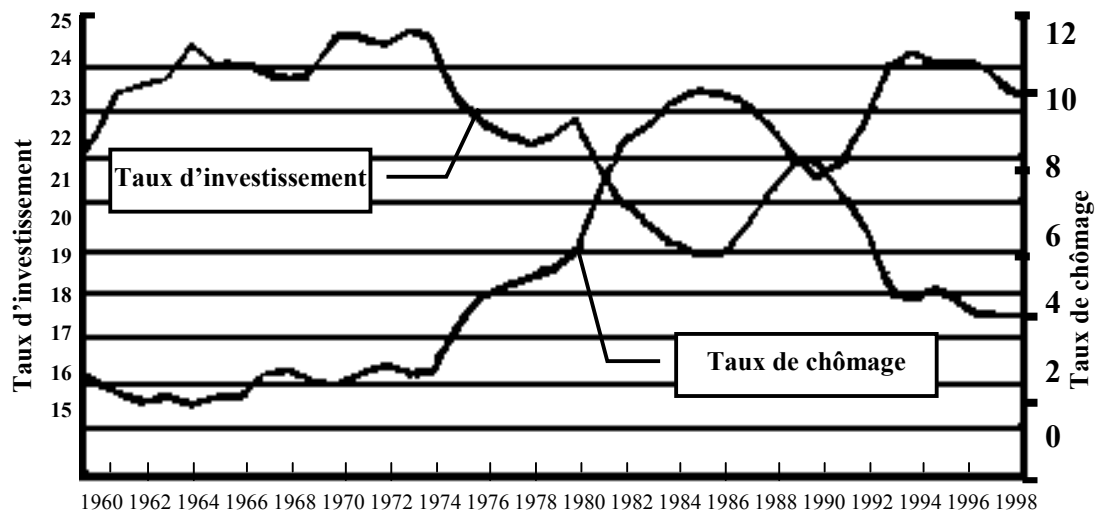
relation pour la Tunisie. La troisième section fournit des éléments d'explications de cette relation en se basant sur le cadre institutionnel en vigueur.

## I- Investissement et emploi : évidences empiriques

L'évidence empirique suggère plusieurs enseignements.

*Premièrement*, il existe une relation inverse entre taux d'investissement et taux de chômage. Cette relation est très nette dans le cas des pays européens durant la période 1960-1998 (S. Fawzy, 2002).

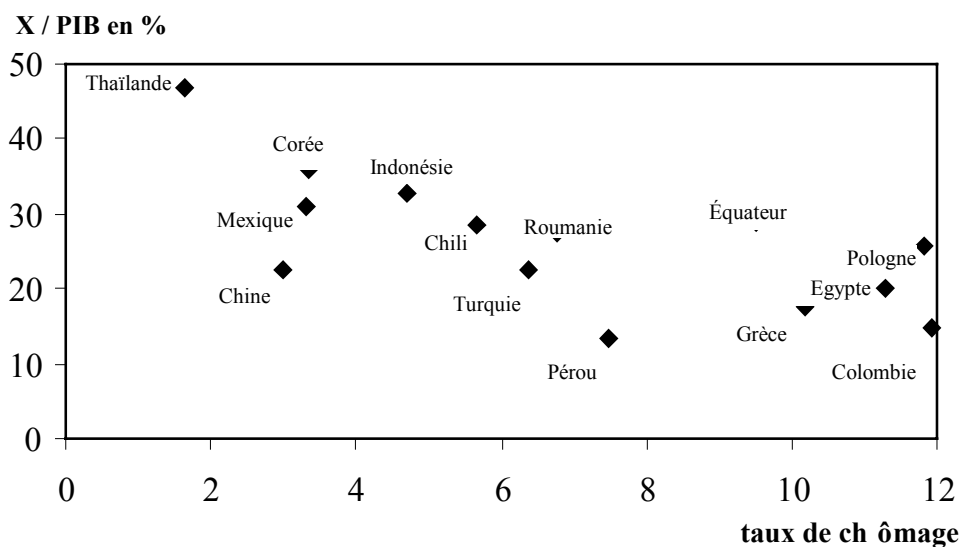
Figure 1- évolution du taux d'investissement et du taux de chômage en Europe



Cette relation est parfois nuancée. Il peut arriver effectivement que les capacités de production soient sous utilisées. Dans ce cas, l'investissement ne crée pas d'emploi. Une telle situation n'est néanmoins que provisoire et l'investissement demeure la condition nécessaire à la création d'emplois.

*Deuxièmement*, le taux de chômage tend à baisser dans les pays en développement avec la croissance des activités d'exportation. Il baisse aussi avec l'encouragement des entreprises de petites tailles car elles utilisent des technologies labor-intensive. En d'autres termes, la question du chômage est liée aussi, dans les pays en développement, à l'allocation sectorielle de l'investissement.

Figure 2- Exportations en pourcentage du PIB et taux de chômage dans un groupe de pays en voie de développement



Troisièmement, de nombreux travaux empiriques (Brunetti, 1997 en fournit une synthèse) montrent que la décision d'investissement ne dépend pas uniquement du cadre macroéconomique. Des facteurs extra-économiques, essentiellement d'ordre politique, entrent en jeu. De manière plus précise, les interactions Etat-secteur privé ne sont pas dissociées de leur contexte politique, social, voire ethnolinguistique. Outre les critères économiques, liés à l'instabilité macroéconomique, une panoplie d'indicateurs politiques est donc retenue. Les droits de propriété, la corruption, les libertés civiles et politiques, les changements constitutionnels ou non constitutionnels du gouvernement occupent une place centrale au sein de cette nouvelle approche.

Certains travaux synthétisent l'ensemble de ces indicateurs par un indice de crédibilité qui prend en compte plusieurs aspects institutionnels qui s'étalent d'un environnement stable et complètement prévisible à un environnement instable et chaotique.

Dans ce sens, une première catégorie d'indicateurs, à caractère général, vise à évaluer l'incertitude caractérisant les nouvelles lois, mesures et réglementations sans se soucier de la façon dont elles sont appliquées<sup>2</sup>. Les questions posées aux chefs d'entreprises tentent seulement à ce niveau de cerner la crédibilité des mesures annoncées en voyant si le secteur privé est confronté à des modifications inattendues des lois et/ou des politiques qui pourraient avoir un impact sur son activité. Si c'est le cas, le secteur privé a-t-il la possibilité de faire connaître son avis et exprimer ses inquiétudes ?

<sup>2</sup> La question de l'incertitude, d'une façon générale, a particulièrement retenu l'attention de Pindyck (1991). Selon l'auteur, la coexistence de l'incertitude et des coûts irrécupérables retardent la décision d'investir.

La perception de l'incertitude relative à l'application des lois constitue une deuxième catégorie d'indicateurs. L'objet recherché est ici de rendre compte de l'incertitude créée par une application discrétionnaire des lois. Ce pouvoir discrétionnaire recouvre toutes les situations où les représentants de l'Etat peuvent interpréter arbitrairement, chacun à son avantage, les règlements.

Une troisième catégorie d'indicateurs concerne la perception de la stabilité politique. Les indicateurs en question visent à analyser la probabilité d'un changement de gouvernement sur le comportement du secteur privé. La préoccupation est de savoir si les changements constitutionnels ou non constitutionnels sont jugés s'accompagner habituellement d'un revirement complet de politique susceptible d'avoir des conséquences graves pour le secteur privé.

Une dernière catégorie d'indicateurs s'intéresse aux menaces qui pèsent sur les droits de propriété.

En résumant, l'incertitude institutionnelle ou encore le défaut de crédibilité gouvernementale entrave le développement du secteur privé et entraîne le report de la décision d'investissement. Il est empiriquement établi que, pour un pays donné, le passage d'un niveau de crédibilité moyen à un niveau élevé peut s'accompagner d'une augmentation du taux d'investissement pouvant atteindre 20%.

## II- Evolution du chômage et de l'investissement en Tunisie

L'emploi est toujours considéré en Tunisie comme une priorité parmi les objectifs du décideur de politique économique. Le code d'investissement de 1974 lie les avantages accordés au nombre d'emploi créé et non à l'apport en capital comme fut le cas du code de 1969. Le code d'investissement de 1974 prolonge en fait l'orientation de la loi d'avril 1972 portant création d'un régime particulier pour les industries intensives en main d'œuvre et produisant pour l'exportation. Cette orientation va se poursuivre en incitant les entreprises à s'installer dans les zones défavorisées et endiguer l'exode rural. Un code unique est enfin promulgué fin 1993.

Les données relatives au taux du chômage, contrairement à celles du taux d'investissement, ne sont disponibles en Tunisie que pour les années d'enquête et de recensement. Nous ne disposons donc, depuis 1966 à ce jour, que de dix observations qui figurent dans le tableau 1<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> L'institut national de la statistique réalise les recensements de la population ainsi que les enquêtes sur l'emploi annualisées depuis 1999.

D'après les estimations officielles, il y'a 493900 chômeurs en 2001 sur une population active de 3292700, soit un taux de chômage de 15 % (tableau 1). Ce problème est assez délicat car il ne se pose pas aujourd'hui dans les mêmes termes que par le passé : il concerne, pratiquement sans distinction de genre, de plus en plus, une population jeune et instruite. A partir du tableau 2, il apparaît que le taux de chômage des moins de 25 ans a augmenté de 12 points de pourcentage de 1966 à 1999. Le tableau 3 montre que les taux de chômage des catégories à niveau d'instruction secondaire et supérieur ont augmenté respectivement de 6 et de 7 points de pourcentage entre 1975 et 1999. Il est préoccupant de constater que le taux de chômage des diplômés du supérieur n'a cessé de s'accroître, de 3.8 % en 1994 à 8.7 % en 1999, alors que le taux de chômage global tend à se stabiliser.

Tableau 1- Evolution du taux de chômage ( années d'enquête et de recensement)

Années	1966	1975	1980	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001
Taux de chômage	13.4	12,9	11,1	13,2	15,4	15,6	15,7	15,8	15,6	15,0
Taux de chômage masculin	13.5	13,4	12,6	13,7	13,9	15,0	15,4	15,6	-	-
Taux de chômage féminin	11.8	10,6	5,1	11,0	20,9	17,2	16,7	16,3	-	-

Source : INS

Tableau 2- Taux de chômage par classe d'âge

	1975	1980	1984	1989	1994	1997	1999
Moins de 25 ans	26,3	18,9	25,0	29,8	26,5	30,8	32,4
25-49 ans	7,4	8,2	8,1	11,3	12,5	12,4	12,0
Plus de 50 ans	7,1	6,6	7,1	6,9	10,7	5,2	5,7
Global	12,9	11,1	13,1	15,3	15,6	15,7	15,8

Source : INS

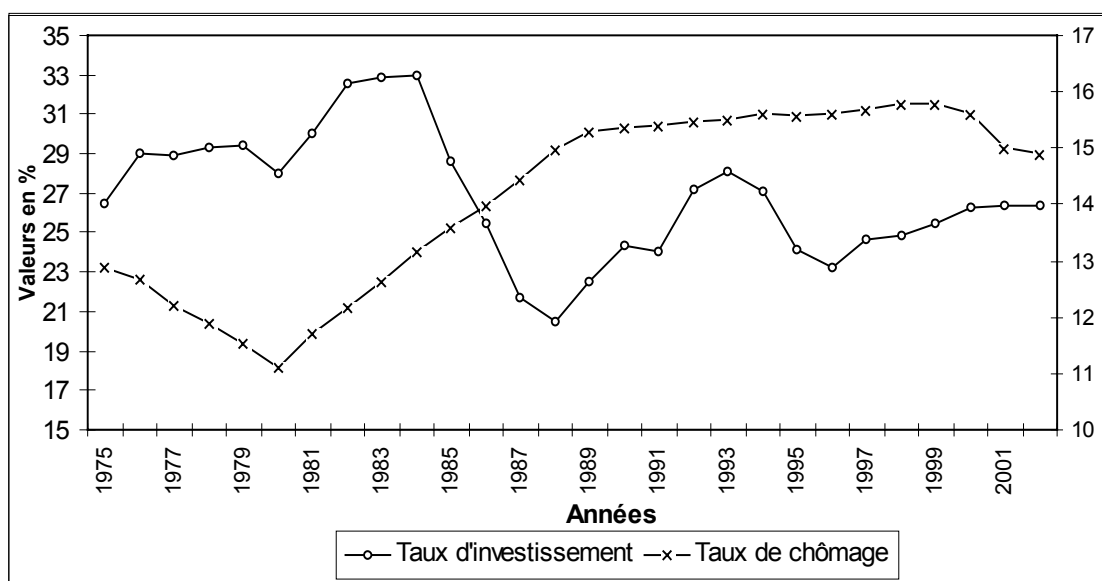
Tableau 3- Taux de chômage par niveau d'instruction

	1975	1980	1984	1989	1994	1997	1999
Néant	9,9	8,3	10,3	11,4	17,6	9,7	12,7
Primaire	19,2	16,8	19,2	18,27	18,31	17,90	17,9
Secondaire	10,6	10,1	12,2	17,0	13,1	17,8	16,5
<b>Supérieur</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>	<b>4,9</b>	<b>3,8</b>	<b>9,1</b>	<b>8,7</b>
Global	12,9	11,1	13,1	15,3	15,6	15,7	15,8

Source : INS

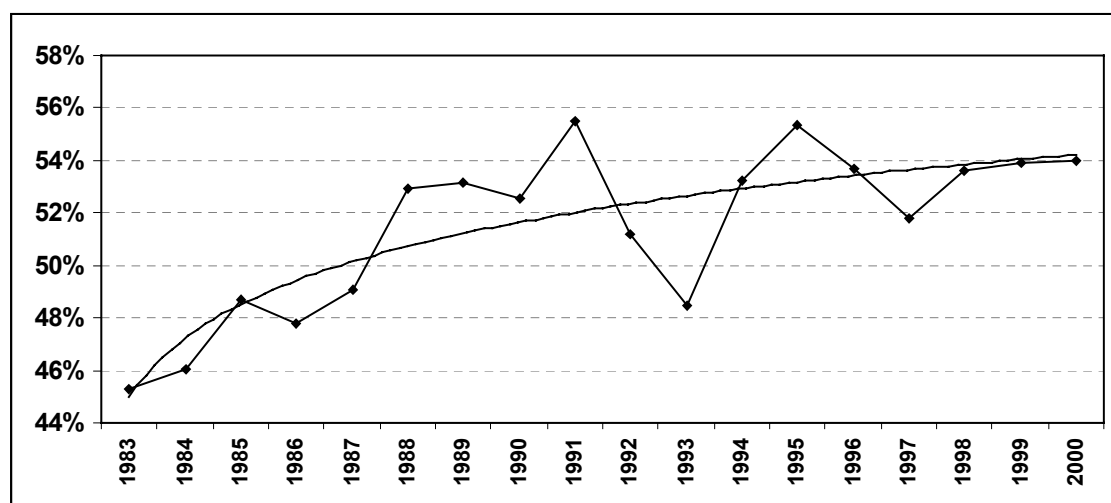
Ne disposant donc que des données d'enquêtes et de recensements, les données du taux de chômage de la figure 3 sont alors pour l'essentiel construites.

Figure 3 : Evolution du taux de chômage et du taux d'investissement en Tunisie



La relation entre le taux d'investissement et le taux de chômage n'est pas, en Tunisie, aussi claire qu'en Europe. La figure 3 montre que le taux de chômage a régulièrement progressé depuis 1980 après la baisse enregistrée pendant la période 1975-1980. Cette évolution s'explique, toutes choses étant égales, par le repli ou, au mieux, par la stagnation tendancielle de l'investissement privé au cours des dernières années.

Figure 4- Evolution de la part de l'investissement privé dans l'investissement total



Pour être plus précis, le tableau 4 indique l'évolution de l'investissement total et de l'investissement privé par périodes.

Tableau 4- Investissement privé en Tunisie

	1983-1986	1987-1991	1992-1995	1996-2001
Investissement total/PIB en %	28,4	21,6	26,6	25,2
Investissement privé/PIB en %	13,5	10,6	12,3	13,2
Investissement privé/FBCF en %	47,5	48,9	46,5	52,4
Investissement lié à la mise à niveau/FBCF en %	-	-	-	5,7
Investissement privé hors logement et mise à niveau/FBCF en %			33,0	31,4

Source : statistiques financières de la BCT

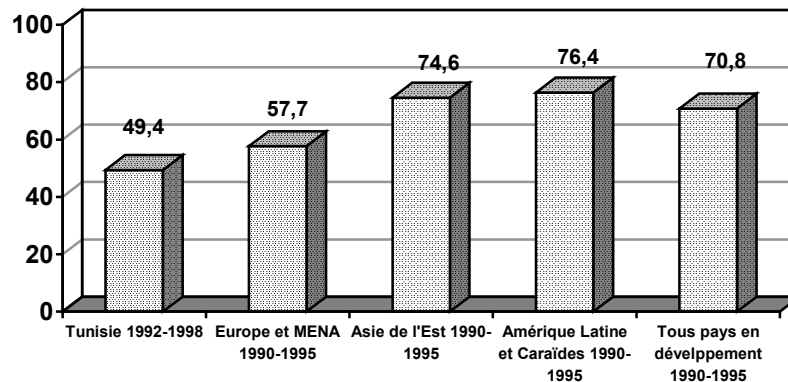
Ce tableau permet de remarquer la tendance baissière du taux d'investissement total. Il convient de noter l'importante baisse du taux d'investissement total enregistrée au cours de la phase de stabilisation qui s'étale de 1987 à 1991. Ce taux est alors de 21,6% contre 28,4 % pendant la période de pré-ajustement (1982-1986). Entre 1992 et 1995, le taux d'investissement connaît un net redressement en atteignant 26,6 % suivi d'un fléchissement à partir de 1996. Ce fléchissement est souvent imputé au comportement d'attente du secteur privé à la suite de la promulgation en 1994 du nouveau Code d'investissement et la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne. La tendance à la baisse du taux d'investissement concerne tous les secteurs y compris le secteur manufacturier. En 1983, la part du secteur manufacturier était de 19.5 pour passer à 13.1 en 2000. Globalement, nous pouvons affirmer que le taux d'investissement s'est stabilisé au voisinage de 25 % au cours de la décennie qui a suivi la phase de stabilisation.

Le tableau 4 indique également les performances du secteur privé. Il montre que la part du secteur privé dans l'investissement total est passée de 47,5 %, au cours de la période 1983-1986, à 48,9 % pendant la phase de stabilisation qui s'est caractérisée par le recul de l'investissement public.

Cette légère reprise est suivie d'une baisse à partir de 1992. Avec le démarrage en 1996 du programme de mise à niveau, qui vise à moderniser les entreprises privées tunisiennes et à améliorer leur capacité compétitive, la part de l'investissement privé a augmenté. Cette amélioration mérite cependant d'être nuancée car si l'on excluait les investissements liés au programme de mise à niveau et l'acquisition de logements par les ménages, la part du secteur privé dans la FBCF aurait stagné et même régressé en se situant à 33,0 % et 31,4 % respectivement entre 1992-1995 et 1996-2001.

En fait, la part de l'investissement privé dans l'investissement total est restée, en Tunisie, en deçà de l'objectif de 56 % fixé par le IX plan (1997-2001) de développement et loin derrière celle des pays émergents.

Figure 5- Part de l'investissement privé dans l'investissement total en %



Source : Banque Mondiale (2000)

En dépit de cette faible importance de l'investissement privé dans l'investissement total et le PIB, la contribution du secteur privé dans la valeur ajoutée n'a cessé d'augmenter depuis le milieu des années 80. Cette part de 58.1 au cours de la période 1983-1986, est de 63.3 en 1997. Ce qui pourrait être interprété comme une meilleure efficacité de l'investissement privé comparativement à l'investissement public. En conséquence, les mesures pour améliorer climat des affaires prennent tout leurs sens. Le tableau 5 indique que le secteur privé génère pratiquement l'ensemble de la production agricole (98%) et la majeure partie de la valeur ajoutée des produits manufacturiers (92.4) et services marchands.

Tableau 5 : Contribution du secteur privé

	Valeur ajoutée totale	Part privée en %
<b>Agriculture et Pêche</b>	<b>2775.7</b>	<b>98.0</b>
<b>Industrie manufacturière</b>	<b>4583.3</b>	<b>92.4</b>
- Agro-industrie	1152.9	96.2
- Matériaux de construction et verre	408.2	90.4
- Ind. Mécanique et électrique	588.2	94.1
- Produits chimiques	476.6	51.9
- Textiles, habillement et cuir	1440.1	100.0
- Industries diverses	517.3	99.7
Industrie non-manufacturière	2505.3	42.3
- Mines	170.1	7.5
- Pétrole et gaz	851.1	10.8
- Electricité	343.7	9.6
- Eau	110.2	9.9
- Travaux civil et construction	1030.3	88.5
Services	7347.6	87.4
- Commerce	1723.7	96.7
- Transport et communication	1646.5	47.1
- Hôtel, café, restaurants	1344.9	99.8
- Autres services	1794.7	99.1

Source : Ministère de développement économique,

L'affectation sectorielle de l'investissement total indique de son côté l'orientation des investissements vers les secteurs de l'agriculture et des services au détriment de l'industrie.

Tableau 6- Répartition sectorielle de l'investissement total

	1983-86	1987-91	1992-95	1996-2000
<b>Agriculture</b>	14,7	15,4	12,7	13,8
<b>Industrie</b>	57,0	49,5	44,9	42,2
<i>Industries non manufacturières</i>	<i>40,1</i>	<i>32,8</i>	<i>31,3</i>	<i>28,4</i>
<i>Industries manufacturières</i>	<i>16,9</i>	<i>16,7</i>	<i>13,5</i>	<i>13,8</i>
<b>Services</b>	28,3	35,1	42,4	44,0
<b>Total</b>	100	100	100	100

Source : Comptes de la Nation

Le tableau 7 indique les cinq branches (hors agriculture) les plus créatrices d'emplois de 1994 à 1999.

Tableau 7 : les branches les plus créatrices d'emplois

	1994	1999	variation	% de variation
BTP	305761	477422	171661	56.1
Educ, santé et administration	382244	451843	69599	18.2
THC	239947	279779	39832	16.6
Commerce	217890	275520	57630	26.4
Transport et télécom	112044	135137	23093	20.6

Source : à partir des données de l'INS

Concernant l'investissement privé, il se replie en dépit de la libéralisation commerciale vers les secteurs encore protégés et tournés vers le marché intérieur.

Tableau 8 : Parts des investissements privés par orientation de marché

<b>Biens et services en %</b>	<b>84-86</b>	<b>87-91</b>	<b>92-94</b>	<b>95-98</b>
Importables	20.6	22.4	28.8	29.4
Exportables (dont tourisme)	13.8 (11.1)	14.6 (8.4)	20.0 (13.2)	17.3 (12.5)
Non échangeables	65.6	63.0	51.2	53.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Commission préparatoire de la conférence nationale sur la relance de l'investissement privé et la création d'entreprises

Entre 1995 et 1999, les activités dont la protection effective a le plus augmenté sont l'agriculture, les industries laitières, les conserveries, la transformation de grains, l'industrie pharmaceutique, la fabrication des équipements agricoles... Le système d'incitation a probablement lui aussi une certaine responsabilité dans la réorientation de l'investissement privé en particulier vers l'agriculture. Le code des investissements de 1994 a instauré les taux d'incitation (incitations / investissement) les plus élevés pour les activités agricoles. Les mesures qui ont complété le code par la suite ont confirmé et renforcé cet avantage relatif. Les incitations sont en plus faciles à obtenir dans le cas de l'agriculture puisque les avantages sont liés aux opérations d'investissement même si elles sont segmentées alors que dans les autres secteurs, les avantages sont accordés pour des projets dans leur ensemble.

Il est clair dans ce cas que l'orientation vers le marché intérieur et les distorsions en faveur d'un nombre limité de branches ne sont pas les meilleures politiques pour la création d'emploi en période d'ouverture.

### III- Obstacles institutionnelles au développement du secteur privé

Le secteur privé se caractérise en Tunisie par la prédominance des entreprises de petites tailles. Sur un total de 83 000 entreprises du secteur formel, seules 1700 emploient plus de 100 travailleurs. Le dynamisme de l'investissement dépend donc dans une large mesure des contraintes institutionnelles et du cadre incitatif tels qu'ils sont perçus par le secteur privé et particulièrement par les petites entreprises.

Tableau 9- Répartition des entreprises par taille

Nombre de salariés	1987		1990		1996		2000	
	Nombre d'entreprises	% du total	Nombre d'entreprises	% du total	Nombre d'entreprises	% du total	Nombre d'entreprises	% du total
- de 6	31955	81,8	43874	81,0	71984	82,4	69822	84,3
6-10	1771	7,1	3987	7,3	5983	6,9	4668	5,6
11-20	1793	4,6	2600	4,8	3892	4,5	4030	4,9
21-50	1264	3,2	1931	3,6	2830	3,2	2989	3,6
51-100	535	1,4	788	1,4	1217	1,4	1318	1,6
+ 100	727	1,9	1023	1,9	1420	1,6	1716	2,1
Total (> 6)	7090	18,2	10329	19,0	15342	17,6	13005	15,7
Ensemble	39085	100	54203	100	87326	100	82827	100

Source : caisse nationale de sécurité sociale

Une enquête a été menée par l'Institut d'Economie Quantitative (1996) pour évaluer le caractère favorable ou non de cet environnement et de sa perception en Tunisie. Elle vise à saisir la perception des contraintes auxquelles les investisseurs font face au niveau de la réalisation, de l'exploitation et de l'expansion de leur entreprises.

Cette enquête qualitative est menée auprès de 179 entreprises réparties entre les secteurs d'activités suivants : 17 dans le secteur des industries agroalimentaires (IAA), 38 dans le secteur des industries mécaniques et électriques (IMIE), 64 dans le secteur des industries du textile, habillement et cuir (THC), 20 dans le secteur des industries de matériaux de construction céramiques et verres (IMCCV), 9 dans le secteur des industries chimiques, 24 correspondant à des activités industrielles diverses (ID) et 17 dans le secteur touristique. Notons que la moitié des entreprises de l'échantillon emploie plus de 200 personnes et sont donc considérées comme assez importantes en Tunisie.

Les résultats de cette enquête sont résumés dans le tableau 10.

Tableau 10 : Principales entraves ( classées par ordre décroissant)

Entrave	% des entreprises la considérant sérieuse ou moyenne
Coût des facteurs de production	76
Rigidité des procédures administratives	68
Absence ou manque de m. o qualifiée	61
Compétitivité-prix	61
Pénétration des marchés extérieurs	59
Concurrence sur le marché local	54
Faiblesse de la demande locale	50

Source : IEQ (1996)

Selon cette enquête donc, la majorité des entreprises considèrent les coûts de production (coûts salariaux, financement) élevés comme la principale entrave à leur activité d'investissement. Il y a lieu ici de signaler que les salaires, en Tunisie, sont plus élevés de 7 à 30% par rapport à ceux de ses concurrents et que la part des charges sociales, 35 à 47%, dans le coût de la main d'œuvre est importante. En termes réels, le coût du capital c'est-à-dire les taux d'intérêt de la Tunisie sont plus élevés que ceux des pays partenaires et à un degré moindre que ceux des pays concurrents. La conjugaison de ces deux éléments se répercute évidemment sur la compétitivité-prix de l'entreprise.

La seconde contrainte est l'administration (rigidité, délais trop longs, lenteur...). Ce constat est confirmé par une étude portant sur la modernisation de l'administration. Les délais de création des entreprises en Tunisie sont estimés de 18 à 24 mois. Ces délais sont trop longs comparativement à toutes les régions du monde. A l'échelle mondiale les délais de création des entreprises occupent la 12<sup>ème</sup> position dans la gamme des obstacles rencontrés par les investisseurs et la 13<sup>ème</sup> position dans les pays en voie de développement. Il est important de remarquer que cette situation existe malgré la suppression de l'agrément de l'API et l'instauration du "guichet unique", deux mesures positives qui ne semblent pas pour le moment alléger les procédures administratives. Le nombre d'agents administratifs impliqués dans cette phase préalable à l'investissement demeure élevé. L'enquête menée par l'IEQ place la douane en tête des obstacles administratifs. La douane tunisienne se caractérise par sa lenteur et la complexité de ses procédures.

Une enquête menée par l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), couvrant 397 entreprises privées, qu'elles soient résidentes ou offshore, confirme l'existence des mêmes entraves. Elle ajoute aussi que ces problèmes se posent de façon différente selon la taille de l'entreprise (micro, petite, moyenne ou grande).

Les résultats des enquêtes suggèrent donc que ce climat des affaires n'est pas très propice à la création d'entreprises et ne favorise pas l'emploi puisque les coûts de transactions liés aux affaires sont assez élevés. Ceci n'est pas non plus de nature à attirer l'investissement direct étranger. Le niveau de l'IDE demeure marginal en Tunisie. Sa part dans l'investissement privé est de 24% en 1998. Ce ratio serait même de 12% seulement si l'on excluait la privatisation, en 1998, de deux cimenteries et leur acquisition par des étrangers.

Ces entraves liées à la qualité de la bureaucratie ne sont pas de nature à favoriser la mise en œuvre des incitations prévues par le code des investissements de 1993 amendé en 1999.

Ce code prévoit des incitations communes pour tous les investisseurs et des incitations spécifiques pour certains domaines prioritaires. La principale incitation commune est la déduction de l'impôt sur les bénéfices réinvestis à hauteur de 35% des revenus personnels imposables et les bénéfices des sociétés. Les entreprises ont également l'option d'amortir leur capital sur une durée de vie de plus de sept ans selon une formule de solde décroissant plutôt que selon la formule de l'amortissement linéaire. De plus, tout équipement importé pour lequel un équipement similaire n'est pas disponible localement est imposé au taux de 10%. La TVA et la taxe sur les ventes sont suspendues sur l'équipement importé non fabriqué en Tunisie et sur l'équipement acheté localement.

Les incitations spécifiques sont accordées, en particulier, à l'exportation et au développement régional. Depuis 1999, de nouvelles incitations sont prévues pour la PME et les nouveaux entrepreneurs. Remarquons toutefois que les incitations les plus généreuses sont accordées aux entreprises offshore (totalement exportatrices) : exonération pour dix ans de l'impôt sur les bénéfices après la première transaction à l'exportation, un dégrèvement fiscal de 100% sur les revenus réinvestis...

Il convient cependant de remarquer que ce code, par ailleurs généreux, censé favoriser l'initiative privée, est très complexe, ce qui réduit la visibilité des chefs d'entreprises. En distinguant entre incitations communes et incitations spécifiques, le code des investissements n'est pas, contrairement à ce qui est annoncé, neutre à l'égard des secteurs dans lesquels se réalise l'investissement. Par exemple, il n'y a que certaines activités industrielles, touristiques et de services, dont la liste est fixée par décret, qui bénéficient des avantages accordés aux « investissements réalisés dans les zones d'encouragement au développement régional ».

Concernant la question qui nous intéresse ici et qui consiste à savoir dans quelle mesure le code d'investissement favorise l'investissement et la création d'emplois, nous pouvons affirmer que :

- les mesures d'encouragement prévues réduisent le coût du capital ce qui favorise les techniques de production qui économisent sur l'emploi de la main-d'œuvre tant que des possibilités de substitution entre le capital et le travail existent ;
- l'efficacité des incitations par rapport aux investissements est sujette à des doutes. Les allègements fiscaux tels que prévus pour encourager l'investissement ne permettent pas de discerner et de favoriser les entreprises réellement performantes et de rejeter celles dont la rentabilité est conditionnée par la protection douanière.

En considérant l'ensemble des incitations et à partir de comparaisons internationales, El-Erian (1997) montre que la Tunisie offre des incitations plus généreuses que la plupart des pays en voie de développement. Elle n'atteint cependant pas un taux d'investissement privé assez élevé et n'attire pas suffisamment d'IDE.

## Conclusion

L'emploi est intimement lié à l'investissement et à la croissance économique. Les déterminants de l'investissement sont nombreux. Ils sont à la fois d'ordre économiques et institutionnels. En Tunisie le chômage s'explique évidemment par les désajustements entre l'offre et la demande du travail mais pourrait aussi s'expliquer, et c'est le point de vue exprimé dans ce texte, par les politiques d'investissement entendues comme toutes les mesures pouvant influencer le niveau et la structure de l'investissement. Il s'avère, qu'en Tunisie, le cadre institutionnel n'est pas « business friendly ».

## Bibliographie

- Banque mondiale (2000), actualisation de l'évaluation du secteur privé, relever le défi de la mondialisation ; rapport # 20173 Tunisie
- Boughzala.M (1998), incitations et emploi, Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
- Brunetti.A (1997), politique et croissance économique ; OCDE
- Commission préparatoire de la conférence nationale sur la relance de l'investissement privé et la création d'entreprises (2000)
- Fawzy.S (2002), investment policies and unemployment in Egypt, working paper #68 september, ECES
- IEQ (1996), l'entreprise face à l'ouverture, résultats d'une enquête ; IEQ/AFB/960708
- INS, Comptes de la Nation, divers numéros

Kriaa. F, Bouaziz. R et Trabelsi. H (1989), « la population active, sources et qualité des données » in politique de l'emploi en Tunisie. Publication de l'IFID.  
Lahouel. M.H (1998), the business environment in Tunisia, MDF, Marrakech  
Rama. M (1998), « how bad is unemployment in Tunisia ? assessing labour market efficiency in a developing country », The World Bank Research Observer, # 13  
Statistiques financières de la BCT, divers numéros